

Compte Rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2008

L'an deux mil huit, le 9 octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 30 septembre 2008

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Véronique MENZEL (21h05), Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Jean-François PICHON.

Secrétaire de séance : Bernard MARO

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 4 septembre 2008.

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2008 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Convention d'assistance technique avec la FAI (Fédération des Alpages de l'Isère) pour les travaux de débroussaillage combiné (n°94/2008)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 26 juin 2008, l'autorisant à demander une subvention à la FAI pour des travaux de débroussaillage combiné sur les pistes de ski (pistes qui sont pendant l'été des alpages pour les moutons d'un agriculteur du plateau).

Il présente la convention d'assistance technique de la FAI concernant cette opération.

Le montant de la rémunération de l'assistance technique de la FAI équivaut à 8% du montant total éligible subventionnable des travaux prévus, soit 1 311,55 €

Le Maire rappelle que le montant de cette assistance technique est inclus dans le montant de l'investissement ; à ce titre, cette prestation est donc subventionnée ; les justificatifs de la dépense seront donc joints à la demande de versement de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ladite convention d'assistance technique avec la FAI.

➤ **Avenant au Contrat de Développement Diversifié (CDD) (n°95/2008)**

Le Maire présente un avenant au CDD signé avec le Conseil Général, concernant notamment l'attribution à Saint Hilaire de 124 925 € pour la réalisation de la rénovation de la Gare Haute du Funiculaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant 2008 du Contrat de Développement Diversifié.

➤ **Demande d'aide financière d'un administré pour travaux d'assainissement (n°96/2008)**

Monsieur le Maire présente un courrier d'une habitante de Saint Hilaire. Dans ce courrier, elle expose qu'elle a fait mettre en conformité son branchement d'eaux usées sur le réseau collectif, suite à la demande des services municipaux.

Elle expose par ailleurs que sa situation financière déjà très fragile, a souffert de ce nouvel investissement de 6 650,83 € Elle sollicite donc une aide de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accéder à la demande de l'intéressée mais, lui conseille, si sa situation financière le nécessite de faire un courrier de demande d'aide au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

➤ **Demande de subvention de l'ADOT 38 (Association Départementale pour le Don d'Organes et de Tissus Humains) et des Associations d'aveugles et de malvoyants (n°97/2008)**

Monsieur le Maire présente 2 demandes de subvention :

- l'ADOT 38 pour ses actions de sensibilisation,
- Comité d'entente des associations d'aveugles et de malvoyants concernant les journées nationales des associations d'aveugle et de malvoyants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subventions aux projets présentés.

Toutefois, certains élus soulignent leur intérêt pour certaines actions comme la sensibilisation au don d'organes et propose qu'une information en ce sens soit relayée dans la prochaine Gazette. Monsieur MONNOT se charge de contacter l'ADOT pour obtenir un communiqué de presse adéquat. Toutefois pratiquement toutes les demandes pourraient faire l'objet d'une parution. Le comité de rédaction de la gazette jugera de l'utilité de chaque demande.

➤ **Règle de dégrèvement sur factures d'eau suite à détection d'une fuite (n°98/2008)**

Les élus sont invités à relire attentivement la délibération du 4 septembre dernier, afin de débattre de l'article 1 du nouveau règlement pouvant poser question.

Pour mémoire :

« Article 1 : Les fuites qui pourront ouvrir droit à dégrèvement seront celles après compteur, dans le regard de compteurs et sur la partie enterrée de la conduite avant toutes installations de distribution. »

En effet, Monsieur le Maire expose le cas d'une personne dont le chauffe-eau est installé dans un placard fermé et dont le groupe de sécurité fuit. La fuite n'est détectable que si une vérification est faite sur le chauffe-eau ou sur l'index du compteur. De plus, elle peut générer de grosses consommations de l'ordre de 500m³ par an, pour une consommation habituelle d'environ 130 m³.

Compte tenu de la rédaction de l'article 1, ce type de fuites situées sur les installations de distribution n'ouvre pas droit à l'application de la règle de dégrèvement.

Or, dans ce cas, Monsieur le Maire trouve la facturation de l'intégralité de la consommation un peu dure. D'autant que la nouvelle règle de dégrèvement a été élaborée de manière à inciter les abonnés à surveiller leur installation, ceux-ci étant pénalisés d'au moins 50 m³ compte tenu du calcul de dégrèvement retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier la rédaction de la règle de dégrèvement mais que dans des circonstances spécifiques laissées à l'appréciation des services communaux et du Maire, des cas exclus de la règle de dégrèvement pourront, au besoin, être inscrits à l'ordre du jour d'un conseil municipal et faire l'objet d'un débat exceptionnel.

➤ **Dégrèvement exceptionnel sur facture d'eau de Monsieur Favier Patrick (n°99/2008)**

Monsieur le Maire rappelle la règle de dégrèvement voté le 4 septembre 2008.

Il présente alors la demande de dégrèvement de Monsieur Favier faisant suite à une fuite sur un groupe de sécurité de chauffe-eau, donc sur l'installation de distribution, qui n'entre donc pas dans le cadre des situations ouvrant droit à dégrèvement.

Compte tenu du volume important de la surconsommation (537 m³ consommé pour une consommation N-1 de 133 m³), de la spécificité de la fuite qui explique celle-ci, du fait que cette habitation est en location, rendant plus difficile pour le propriétaire à qui est facturée l'eau la vérification régulière du compteur, du fait que l'application du dégrèvement engendrerait tout de même une augmentation de la facture d'eau de près de 70%, à Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accorder un dégrèvement exceptionnel à Monsieur FAVIER Patrick.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 11 voix pour et 1 abstention d'accorder à Monsieur Favier Patrick, à titre exceptionnel, l'application de la règle de dégrèvement sur la consommation août 2007 - juillet 2008.

III) Travaux

➤ Demande de subventions pour la construction de la halle de marché et l'abri poubelles des Margains (n°100/2008)

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une halle de marché et d'un abri poubelles sur la place des Margains dont l'esquisse a été validée lors de la séance du 29 juillet dernier.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire expose que des demandes d'aides financières peuvent être faites auprès des services du Conseil Général et de fonds d'État tel que le FISAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la demande et à l'obtention d'aides financières auprès du Conseil Général, de l'État ou tout autre organisme susceptible d'aider la commune à la réalisation de ce projet.

➤ Point sur les projets en cours

✓ *Hall du marché et abri poubelles des Margains*

L'APS (Avant Projet Sommaire) sera présenté Mercredi 15 Octobre 2008 à 11h00 en Mairie.

Le nouveau transformateur EDF a pris sa place dans le talus.

Quelques élus posent à nouveau la question de la possibilité d'envisager des bacs de collecte enterrés. Monsieur le Maire confirme la réponse négative du SICIOMG quant à cette possibilité. En effet, aucune commune du SICIOMG n'est à ce jour équipée et aucun camion de collecte ne permettrait dans l'état actuel du parc d'assurer cette collecte. Compte tenu de l'ampleur de l'investissement, le SICIOMG ne peut se permettre de le réaliser pour la collecte d'un seul point sur une seule commune.

✓ *Ralentisseur des Margains*

Monsieur le Maire expose que les pentes des trottoirs ont été rectifiées ce jour par la Colas pour pallier les soucis de sortie de garage des maisons attenantes à l'aménagement et d'évacuation des eaux de pluie.

Une petite reprise d'enrobés sera effectuée, ainsi que le marquage au sol dans les quinze jours qui viennent. Le chantier sera alors terminé.

✓ *Gare haute du Funiculaire*

La CAO (Commission d'Appel d'Offres) s'est réunie vendredi 3 octobre 2008 et a attribué 8 des 9 lots nécessaires à la réalisation des travaux.

Soit un total de travaux de 322 204,83 € HT, ce qui est légèrement inférieur à l'estimation du Maître d'Œuvre.

Le lot n°4 estimé à 38 000 €HT n'ayant reçu aucune candidature ; il a été relancé et fera l'objet d'une attribution ultérieure.

Toutefois, Monsieur ALLAN expose que les attributions de lots risquent malgré la décision de la CAO d'être retardées.

En effet, le bureau de contrôle engagé semble émettre des réserves sur la faisabilité, d'un point de vue réglementaire, de la toiture terrasse sur ossature bois.

Le Maître d'œuvre a été prévenu et fait les vérifications nécessaires.

Ce nouvel élément, s'il s'avère confirmé, bouleversera complètement le projet :

- d'un point de vue économique car l'ossature bois devrait être remplacée par une dalle béton si le choix de la toiture végétalisée est maintenu,
- d'un point de vue calendrier de réalisation, car les marchés sur le point d'être attribués devront pour plusieurs lots être complètement revus et donc donner lieu à une nouvelle consultation,
- d'un point de vue esthétique, si pour ces raisons économiques et calendaires, la décision de supprimer la toiture végétalisée était prise pour la remplacer par quoi ? Peut-être du bac acier ?

Nous restons donc en attente de cette confirmation primordiale, de même que de l'obtention du permis de construire qui devrait être accordé d'ici la fin du mois.

✓ *Aménagement du camping*

Les aléas météorologiques ne facilitent pas la tâche de l'entreprise Lionet, titulaire du lot de terrassement et VRD (Voie et Réseaux Divers).

Le chantier avance néanmoins mais bien moins vite que prévu.

L'engazonnement des terrains prévu à l'automne ne sera sans doute pas réalisable et la mise en location des HLL initialement prévu pour l'hiver 2008 sera reportée à avril 2009.

Sogréah, le Maître d'œuvre assure désormais correctement sa tâche suite aux problèmes de changement de référent pour ce chantier.

Les appels d'offres pour les lots manquants devraient être lancés d'ici la fin du mois.

✓ *Aménagement des abords des écoles (21h05)*

Les élèves du lycée horticole de Saint Ismier travaillent au projet de plantation des végétaux sur les aménagements réalisés qu'ils réaliseront dans le cadre d'une convention signée entre la commune et le lycée.

Les plantations devraient avoir lieu entre le 17 et le 21 novembre prochain.

Les élus discuteront ce samedi matin des options possibles concernant les panneaux de grillage ou palissade à implanter sur certains points des aménagements.

IV) Personnel

➤ **Rémunération des agents recenseurs (n°101/2008)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine campagne de recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2009.

Il rappelle que la commune recherche des agents recenseurs pour effectuer cette collecte.

Il souligne l'importance de faire un recensement de qualité du fait que certaines dotations communales sont indexées sur le nombre d'habitants.

Il invite les élus à sensibiliser la population concernant l'accueil à réserver aux agents recenseur. Un article en ce sens est paru dans la Gazette qui sera distribuée lundi 13 octobre 2008.

Il expose par ailleurs que la rémunération de ces agents recenseur doit faire l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Il précise qu'en 1999, l'INSEE avait fixé un barème de rémunération par type de formulaire recueillis par l'agent.

En 2004, l'INSEE avait laissé libre choix à la commune de son mode de rémunération. Saint Hilaire avait choisi de revaloriser le barème par formulaire de 1999.

Pour 2009, l'INSEE ne donne pas plus de consignes qu'en 2004.

Le Maire propose donc de conserver une rémunération par formulaire car cela incite l'agent à bien récupérer le maximum de données.

Il propose le barème suivant :

Prestations	Pour mémoire en 1999	Pour mémoire en 2004	Proposition 2009
Séance de formation	16,16 €	17,77 €	45,00€
Fiche logement	0,41 €	0,46 €	0,75 €
Bulletin individuel	0,82 €	0,91 €	1,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du Maire concernant la rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2009.

➤ **Organisation de l'Arbre de Noël 2008 du personnel (n°102/2008)**

Madame CHRISTOPHEL expose que chaque année la commune organise un arbre de Noël, autour d'un apéritif dinatoire, pour le personnel communal et de la régie des remontées mécaniques.

L'année dernière, le SISCO avait proposé de faire un arbre commun avec la CCPPR et les communes de Saint Bernard et de Saint Pancrasse (qui pour cette dernière avait décliné l'offre).

Le SISCO propose à nouveau de regrouper nos dates au Vendredi 12 Décembre 2008 à partir de 18h00. Les frais d'organisation seraient alors répartis au prorata du nombre d'agents présents.

Par ailleurs, ce rendez-vous est l'occasion d'offrir aux enfants du personnel des cadeaux. Un budget de 23€ pour les 0 à 3 ans et de 30€ pour les 4 à 12 ans est alloué. Les parents choisissant un cadeau dans des catalogues proposés dans la limite du montant accordé.

L'an dernier des questions avaient été ouvertes à la discussion et laissée en suspend du fait du changement de mandat, à savoir :

- Les agents qui n'ont pas ou plus d'enfant en âge de recevoir des cadeaux ne reçoivent rien actuellement, alors que la CCPPR offre un cadeau d'une trentaine d'euros à ses agents et que le SISCO leur offre un bon d'achat. Ne

serait-il pas envisageable d'offrir un cadeau aux agents de la commune et de la régie, d'une valeur des cadeaux de la tranche 4 à 12 ans ?

- Les élus étant invités avec leur famille à participer à ce rendez-vous, plusieurs étaient venus avec leurs enfants. Certains élus avaient alors expliqué qu'il était difficile pour certains enfants de voir ceux des agents recevoir des cadeaux alors qu'eux ne recevaient rien. La possibilité de prévoir un petit quelque chose symbolique sous le sapin pour les enfants des élus avait été évoquée.
- Les montants des cadeaux n'ayant pas été modifié depuis 2002, ne faudrait-il pas les réévaluer ? Par exemple 25€ pour les 0 à 3 ans et 33€ pour les 4 à 12 ans.

Monsieur le Maire quant à lui expose qu'il n'est pas favorable à ces arbres de Noël car ils aboutissent à la banalisation de Noël pour les enfants qui ne s'y retrouvent plus vraiment au bout du x^{ème} passage du Père Noël au cours d'un même mois de décembre.

Il expose qu'au contraire, il trouverait beaucoup plus justifié d'organiser un évènement, à une autre période de l'année, qui comme le souligne Madame CHRISTOPHEL dans le cadre de l'arbre de Noël commun, pourrait permettre aux agents du plateau et aux élus de se retrouver pour partager un moment de convivialité.

Plusieurs élus rejoignent Monsieur le Maire sur ce point. Il est ajouté alors qu'il faudrait pour l'année prochaine réfléchir à l'objectif poursuivi dans l'organisation de l'Arbre de Noël et peut-être reconsidérer la question et pourquoi ne pas le transformer.

Quant à la question d'un cadeau aux agents (bon d'achat ou cadeau), les avis sont partagés. L'uniformisation des pratiques sur les collectivités du plateau semble un point important pour nombre d'élus mais les raisons d'offrir un cadeau aux agents et les conditions d'octroi questionnent certains élus de l'assemblée.

Enfin, bon nombre d'élus présents ne semble pas comprendre les motivations de certains élus de voir leurs enfants recevoir un cadeau lors de ces arbres de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition du SISCO de regrouper nos dates d'arbre de Noël de 2008 au vendredi 12 décembre 2008, avec une participation financière de la commune et de la régie des remontées mécaniques au prorata de personnes présentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 10 voix pour et 3 abstentions de fixer les montants alloués aux cadeaux de l'arbre de Noël comme suit :

- 25€ pour les enfants des agents de la commune et de la régie de 0 à 3 ans,
- 33€ pour les enfants des agents de la commune et de la régie de 4 à 12 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 10 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions de ne pas offrir de cadeaux, à cette occasion, aux enfants des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajourner le débat sur la question d'instaurer un cadeau pour les agents communaux n'ayant pas ou plus d'enfants en âge de recevoir un cadeau, jusqu'au conseil du mois de novembre.

V) Administration Générale

➤ Approbation du périmètre et du mode de répartition des sièges au sein de la future intercommunalité du Pays du Grésivaudan

Tous les éléments n'étant pas à ce jour en notre possession, à savoir notamment la version définitive des statuts de la future intercommunalité, cette question doit être ajournée à la prochaine séance.

Le projet actuel de statuts sera transmis aux membres du conseil par email dès demain à titre d'information en attente de la version définitive.

➤ Création d'une commission de travail pour la mise à jour du règlement de l'eau

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la révision du POS en PLU, et de l'établissement du schéma directeur d'assainissement, il sera également nécessaire de faire un diagnostic sur le réseau d'eau.

À cette occasion, il sera utile de revoir le règlement de l'eau actuel qui a besoin d'être mis à jour.

Il propose donc à l'assemblée de créer un groupe de travail chargé de faire des propositions sur la question, sachant que la rédaction finale devrait être assurée par le bureau d'étude qui sera chargé du diagnostic du réseau d'eau. Ces premiers travaux préparatoires permettront aux élus de s'imprégner du règlement afin de pouvoir travailler plus efficacement avec le bureau d'étude.

Il demande alors à l'assemblée qui des élus est volontaire pour travailler sur ce dossier.

Monsieur Patrick BARTCZAK propose de piloter le groupe de travail, et Madame Marie-Louise CHRISTOPHEL, Messieurs Bernard MARO et Alain MONNOT se portent volontaires.

Ils sont donc désignés pour former ce groupe de travail et se voient remettre un exemplaire dudit règlement d'eau en vigueur.

➤ Tunnel de Saint Pancrasse

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de rénovation du tunnel de Saint Pancrasse est prévu par le Conseil Général. Ce projet consiste au réalésage de la partie amont et au percement d'un nouveau tunnel en partie aval.

Il précise qu'une réunion avec le Conseil Général a eu lieu, le 10 septembre dernier, à la demande des élus de Saint Pancrasse, suite à l'étude d'impact économique réalisée par Monsieur Michel BREYTON, Conseiller Municipal de Saint Pancrasse.

Il ajoute que la Commune de Saint Pancrasse a également fait un courrier demandant au Conseil Général une nouvelle étude concernant la possibilité de creuser un nouveau tunnel sur tout l'itinéraire.

Il précise par ailleurs qu'il semblerait que depuis cette réunion du 10 septembre, le dossier du tunnel ait été arrêté au Conseil Général. Nous sommes en attente de confirmation de cette information qui pourrait s'avérer préoccupante.

En effet, tout est envisageable ; le Conseil Général :

- ✓ Pourrait décider seul ou sous la pression ou décision du Préfet (qui si le projet est réellement arrêté, n'a plus de garantie de la remise aux normes du tunnel), de fermer le tunnel actuel et obliger les habitants à utiliser l'itinéraire du Touvet et La Terrasse,
- ✓ Pourrait envisager la mise en place d'une circulation alternée avec les problèmes que cela engendrerait pour les véhicules montant lors de chutes de neige.

A ce jour, le Maire expose qu'il faut que les élus du plateau garde la tête froide pour ne pas arriver à une situation de blocage avec le Conseil Général.

Un rendez-vous avec Charles BICHE, Conseiller Général chargé des routes doit être prochainement organisé.

À l'issue de celui-ci et en fonction des informations reçues, les élus de Saint Hilaire, (de Saint Bernard et de la CCPPR également) devront prendre position :

- Soit le Conseil Municipal souhaitera, comme celui de Saint Pancrasse, que le Conseil Général reprenne les études pour trouver une solution technique qui engendrerait une fermeture du tunnel moins longue, au risque que les travaux soient repoussés à une date non connue, ce qui pourrait aussi engendrer l'avortement du projet,
- Soit s'il n'est pas trop tard, le Conseil Municipal estimera que la solution proposée par le Conseil Général qui prévoit un début de travaux en 2009 et 7 mois de fermeture total, permettra au plateau de s'assurer d'avoir son accès sécurisé dans un délai raisonnable.

Par ailleurs, ce dont nous sommes certains c'est que des travaux de réfection de chaussée sont prévus dans le tunnel du 20 au 24 octobre 2008 de 21h00 à 7h00, et que sont programmés des travaux de réfection du système d'éclairage au printemps 2009.

À suivre.

➤ **Demande de motion de soutien de la commune de Chapareillan contre le départ de TYCO ELECTRONICS (n°103/2008)**

Monsieur le Maire présente un courrier du Maire de Chapareillan par lequel il sollicite le soutien du Conseil Municipal de Saint Hilaire du Touvet par le vote d'une motion contre le départ de TYCO ELECTRONICS.

Il donne lecture de la délibération prise par Chapareillan portant motion contre cette fermeture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour et 1 abstention, de voter une motion de soutien à la Commune de Chapareillan contre le départ de TYCO ELECTRONICS.

VI) Urbanisme

➤ Avancement des dossiers PLU et études sur les établissements

Monsieur CHOQUET rappelle que 5 études sont en cours ou sur le point d'être lancées simultanément :

- Le PLU (Plan d'occupation des Sols)
- Le PPR (Plan de Prévention des Risques)
- Le Schéma Directeur d'Assainissement
- L'étude sur le devenir des établissements
- L'étude sur le diagnostic des aménagements de protection des risques naturels.

Il invite les élus à lire l'article à ce sujet dans la Gazette d'Automne qui sera distribuée lundi prochain.

La réunion de présentation du PPR (Plan de Prévention des Risques) aura lieu le Jeudi 23 Octobre 2008 à 16h00 en Mairie. Une réunion publique d'information sera organisée d'ici la fin de l'année pour présenter ce PPR aux habitants avant le lancement de l'enquête publique.

Il est précisé, concernant les établissements, qu'une demande de classement aux monuments historiques du bâtiment du CMC a été déposée par un ancien habitant de Saint Hilaire. La commune devant formuler des observations sur la possibilité de classement de ce bâtiment, le Maire propose de répondre que l'intérêt du bâtiment est certain à condition que celui-ci soit entretenu et puisse reprendre vie par l'installation d'une activité, ce qui semble compromis par le classement au PPR. Le Conseil approuve cette proposition de réponse.

➤ Demande de subvention pour une étude de diagnostic des aménagements de protection contre les risques naturels auprès des services de l'État (n°104/2008)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt d'entreprendre la réalisation de l'étude de diagnostic des aménagements existants et de faisabilité des protections complémentaires relative à la protection contre les risques d'avalanches et de chutes de blocs rocheux du versant des établissements hospitaliers, dans le cadre de l'ensemble des réflexions en cours sur ce secteur de la commune.

Le cahier des charges de l'opération a été établi par la Direction Départementale de l'Équipement. Le montant estimatif global de l'opération s'élève à 25 000 €HT.

Le financement de l'opération pourrait être assuré à l'aide d'une subvention de l'État, Ministère de l'Agriculture, ligne de crédits relative à la protection contre les risques naturels spécifiques à la montagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver le cahier des charges de l'opération établi par la Direction Départementale de l'Équipement,
- ✓ de solliciter l'inscription de l'opération au programme 2008 de l'État, dans le cadre du programme et de la ligne de crédit (chapitre 01.49-02) précisés ci-dessus, au taux de 70%
- ✓ d'adopter le plan de financement suivant :

❖ Montant estimatif hors taxes de l'opération	25 000 €
❖ Dépense subventionnable hors taxes	25 000 €
❖ Subvention État au taux de 70%	17 500 €
❖ Autofinancement communal ou prêt bancaire	7 500 €
❖ Étant précisé que la collectivité assurera également la trésorerie relative à la TVA s'élevant à	4 900 €

➤ **Demande de subvention pour une étude de diagnostic des aménagements de protection contre les risques naturels auprès des services du Conseil Général (n°105/2008)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt d'entreprendre la réalisation de l'étude de diagnostic des aménagements existants et de faisabilité des protections complémentaires relative à la protection contre les risques d'avalanches et de chutes de blocs rocheux du versant des établissements hospitaliers, dans le cadre de l'ensemble des réflexions en cours sur ce secteur de la commune.

Le cahier des charges de l'opération a été établi par la Direction Départementale de l'Équipement. Le montant estimatif global de l'opération s'élève à 25 000 €HT.

Il expose qu'un financement de l'État, à hauteur de 70% peut être attendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à demander au Conseil Général une aide financière pour la réalisation de cette étude en complément de l'aide apportée par l'État.

➤ **Convention de gestion de la station de ski du Col de Marcieu**

Monsieur Jean-Bernard ALLAN, Président de la Régie des Remontées Mécaniques expose que la rédaction de la convention de gestion des pistes de ski alpin et d'une partie du domaine de ski de fond est en cours. Elle devrait pouvoir être présentée au prochain conseil.

Le Président espère qu'elle permettra notamment la mise en place d'un forfait annuel commun aux deux stations.

VII) Questions diverses

➤ SISCO

- *Point sur l'obligation d'accueil des élèves quand plus de 25% des enseignants sont en grève.*

Les élus du SISCO rappellent que la nouvelle législation impose au SISCO de mettre en œuvre un service d'accueil dans ce cas. Ils exposent que, comme beaucoup de commune de la vallée et avec le soutien de l'Association des Maires de l'Isère, le SISCO a décidé qu'il n'assurerait pas ce service obligatoire car il ne dispose pas des moyens logistiques et financiers pour le faire.

D'autres communes de France se sont positionnées contre ce texte.

À suivre.

- *Audit cantine*

Il ressort de l'audit commandé par le SISCO en vue de son extension qu'il semble que non seulement les installations de cuisine ne sont pas aux normes, mais que le bâtiment lui-même n'est pas étudié pour accueillir une cuisine (problème notamment de plafond coupe feu obligatoire compte tenu de la puissance des fourneaux).

L'audit estime à environ 200 000 € HT le coût de mise aux normes du bâtiment. Ceci ne résolvant en rien le problème de l'effectif qui était l'objectif initial de l'étude.

Des vérifications s'imposent avant de s'alarmer de trop.

À suivre.

➤ Projet de salle multi activités

Madame CHRISTOPHEL souhaite relancer le projet de salle multi activités au sein de la commission associations du plateau.

Elle propose aux élus de travailler sur le questionnaire qui avait été utilisé en 2002 et de l'amender afin de le diffuser dans le cadre d'une nouvelle enquête.

➤ CCAS

Les 3 CCAS du plateau organise en commun un repas des anciens le Mercredi 5 Novembre 2008 fourni par le traiteur l'Assiette Garnie.

➤ CCPPR

Monsieur le Maire informe que la CCPPR a fait plusieurs commandes de matériels utiles à la mise en œuvre des compétences de celle-ci, à savoir :

- 3 petits chapiteaux pour les manifestations,
- 1 vidéoprojecteur,
- la nouvelle version du logiciel de SIG (Système d'Information Géographique)
- la numérisation des POS et intégration au SIG
- la numérisation du PPR et intégration au SIG

➤ **Office du Tourisme**

Conseil d'Administration le Lundi 13 Octobre 2008 à 20h30.

➤ **Solid'action**

Journée d'accueil Vendredi 17 Octobre à partir de 15h00 sur le Lieu de Vie et rencontre formelle à 18h00 au Mille Club.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 6 Novembre 2008 à 20h30.***

La séance est levée à 22h30.